

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 12 avril 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	BERNARDI Alessandro	HERGAT Michel	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	VETZEL Caroline	
HERFELD Marie-Laurence	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	
ROBINET David	BAUR Denis	KOWALCZYK Maryline	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	BARILLARO Jérémy	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
SEGURA Olivier	REBSTOCK-PINNA A.	DICK Rémy	

Procurations :

POUGET Clémence	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	BECKER Patrick
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
WEIS Mathieu	a donné procuration à	RENAUX Patricia
MELEO Guy	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
FEUVRIER Alieth	a donné procuration à	HERGAT Michel
RECH Serge	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	REBSTOCK-PINNA A. (arrivée au point 4)
SCHIVRE Marc	a donné procuration à	TACCONI Pierre
DICK Rémy	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre (à partir du point 10)
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	CORAZZA Jean-Luc (à partir du point 12)

Absents excusés :

FATTORELLI Viviane

Absents non excusés :

GRILLO Marie	TSCHIERSCHE Laurent
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle
DEUTSCH André	ABATE Patrick
GUERMANN Bernard	BEY Michèle
ANDRE René	BRUSCO Stéphane
FERRERO Marc	

La séance débute à 18h 07

Début de la séance :

Membres en exercice :	59
Présents :	31
Procurations :	13
Absents :	15

Point 2 : installation de M. Rémy DICK

Membres en exercice :	60
Présents :	32
Procurations :	13
Absents :	15

Pendant le point 4:

Arrivée de Mme SCHNEIDER Brigitte et de Mme REBSTOCK-PINNA

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	14
Absents :	12
Ne prend part au vote :	1

Le Président sort pendant le point.

A partir du point 5:

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

Point 9 :

Départ de M. DICK pendant le point

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

A partir du point 10:

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 15
Absents : 12

Pendant le point 12:

Départ de M. BARILLARO Jérémy

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 15
Absents : 12

A partir du point 13:

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 16
Absents : 12

La séance se termine à 20h47

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction
FKIR Nadia, Assistante comptable

**POINT I-12 – DELIBERATION N°2023/I-36 - VALIDATION DES PROJETS DE
PROJET DEFINITIF DU NOUVEAU DEPOT**

Le projet concerne la création du nouveau dépôt bus de Florange, qui s'inscrit dans le projet Citèzen.

Le nouveau dépôt est constitué de 4 fonctionnalités sur 54 000 m² :

- Le remisage des bus à l'Est avec une station de lavage, une station essence et une installation permettant de recharger les bus électriques (non définie à ce stade) ;
- Un bâtiment de maintenance au Nord : il est traversant pour faciliter la manœuvre des bus et possède de nombreux ateliers ;
- Un bâtiment administratif au Sud ;
- Un parking pour véhicules légers, visiteurs et employés, à l'Ouest.

Le stationnement des bus est complété par un parking « tampon » à l'Ouest dédié à des stationnements provisoires de matériel roulant à moteur thermique. Le bâtiment quarantaine est implanté également sur cette zone.

Un marché de Maitrise d'Œuvre (MOE) pour la réalisation des études et des travaux du futur dépôt a été notifié au groupement OTE.

Le contenu du dossier d'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre est conforme aux prescriptions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et intègre des observations et suggestions formulées au cours des échanges menés, par les différents acteurs concernés.

L'Avant-Projet a fait l'objet d'une analyse de la part du mandataire dont les remarques et avis serviront comme hypothèse pour le démarrage des phases projet.

Estimation des travaux

L'enveloppe globale, validée par les élus, pour le projet est de 25 100 000 euros HT (valeur juin 2020), soit 28 416 785,71 € HT (après actualisation en valeur février 2023).

A l'issue des études d'avant-projet définitif, le montant des travaux est estimé à 33 577 300 € HT (valeur février 2023) soit une plus-value de + 5 182 025 € HT.

Il a été demandé au MOE de travailler sur des pistes d'économie et de resserrement du programme qui ont permis une moins-value évaluée à mi-mars 2023 à - 3 238 200 € HT.

Planning

L'APD a été rendu mi-février. Les études PRO démarreraient en avril 2023 avec un lancement des appels d'offres travaux mi 2023 et un démarrage des travaux fin janvier 2024.

Avis du Mandataire

Le mandataire estime que le dossier avant-projet peut être approuvé sous réserve de l'intégration dans les études à suivre :

- Des différentes remarques et avis validés par les élus ;
- De continuer à travailler pour réduire l'enveloppe financière ;

Le dossier des études APD est consultable au SMiTU.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver les études d'avant-projet, étant entendu que les avis des personnes consultées, validés par les élus du SMiTU, devront être pris en compte par le maître d'œuvre pour la poursuite de ses études ;
- D'accepter le coût estimé des travaux d'un montant maximum de 31 120 170 euros HT base 2023 ;
- D'autoriser la maîtrise d'œuvre à engager les études projet au titre de la loi MOP concernant le futur centre de remisage et de maintenance.

Le Bureau Syndical du 8 mars 2023 a donné un avis favorable.

Les Commissions Réunies Travaux et TCSP du 27 mars 2023 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité :

- approuve les études d'avant-projet, étant entendu que les avis des personnes consultées, validés par les élus du SMiTU, devront être pris en compte par le maître d'œuvre pour la poursuite de ses études ;
- accepte le coût estimé des travaux d'un montant maximum de 31 120 170 euros HT base 2023 ;
- autorise la maîtrise d'œuvre à engager les études projet au titre de la loi MOP concernant le futur centre de remisage et de maintenance.

Ont voté contre : M. FRADELLA Cédric, M. SEGURA Olivier, Mme VETZEL Caroline.

Se sont abstenus : M. BALCERZAK Roland, M. PARPETTE Jerry, M. BAUR Denis, Mme LANGMAR Déborah, M. HERGAT Michel, Mme FEUVRIER Alieth, M. LORENTZ Maurice, M. RECH Serge, M. PAQUET Michel, M. ROBINET David, M. ZENNER Bernard, Mme ACKER Christine, M. MATHIEU Bertrand, Mme PAULY Elsa, M. TACCONI Pierre, M. SCHIVRE Marc, M. PHILIPPE Lionel, KOWALCZYK Maryline, BARILLARO Jérémy (départ).

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 13 avril 2023

Le Président,

Roger SCHREIBER